

## Arrêt des bennes à encombrants

Quelques informations :

Lors du dernier comité syndical du SMICTOM (8 mars 2018), il a été indiqué la fin des bennes à encombrants dans les villages.

En effet ces dernières posent plusieurs problèmes et n'apparaissent plus justifiées.

- **En termes de responsabilité** : les bennes sont déposées sur la voie publique et en cas d'accident, peuvent être recherchés en responsabilité le Président du SMICTOM mais aussi le Maire de la commune. Sur une commune du syndicat, des enfants ont été retrouvés y jouant dedans.
- **En terme de réglementation** : il ressort de l'audit réalisé à la demande du syndicat par le bureau d'étude Terroirs et Communautés que les bennes à encombrants vont à l'encontre du code rural et du code de l'environnement.
- **ces bennes ne sont pas gardiennées** et on y retrouve un certain nombre d'éléments qui peuvent être valorisés. À l'heure où l'on impose aux apporteurs (usagers et communes) et aux professionnels du centre d'enfouissement de Lavaur à trier plus leurs déchets, le syndicat doit se montrer exemplaire.

### **DECHETS VALORISABLES COMPOSANT LES BENNES A ENCOMBRANTS :**

- les meubles : déposés en déchetteries (Lavaur ou Saint Sulpice), ils sont triés, traités et recyclés par l'éco organisme ECO MOBILIER. Cet éco organisme se finance par l'éco taxe payé par les consommateurs lors de l'achat de mobilier.

- les appareils issus d'équipement électriques, électroniques et l'électroménager : portés en déchetteries, ils sont recyclés par les partenaires d'ECO SYSTEMES. (il est à noter que ce geste favorise l'insertion sur le monde du travail de personnes en difficultés sociales mais aussi permet à des familles modestes d'acquérir des équipements de ce type).

- les pneus VL (après 2005) : ils peuvent être déposés gratuitement en déchetteries, ils sont recyclés par l'entreprise agréée d'ALLIAPUR. (Sont utilisés dans la fabrication de revêtement d'infrastructures routières ou comme combustibles pour les cimenteries).

Ce service mis en place en 2016 permet de trouver une solution aux usagers qui commandaient leurs pneus sur internet et s'acquittaient de l'éco taxe sans trouver de solution de traitement pour leurs vieux pneus (aucun garage ne reprend les pneus dans cette situation).

Les pneus VL avant 2005, ils doivent être déposés en déchetteries où ils font l'objet du paiement d'une éco taxe de 2.2 € par pneu et pour pouvoir être traité par cette entreprise.

- Déchets verts : quand ils sont déposés en déchetteries, ils sont compostés sur la compostière industrielle agréée (site de Montauty à Saint Sulpice) et le compost normé est mis à disposition gratuitement aux usagers en déchetteries. (L'analyse est disponible sur le panneau d'affichage).

- Gravats : Les gravats déposés en déchetteries sont traités et revalorisés en matériaux de construction pour les travaux publics.

- les Déchets diffus spécifiques des ménages : les solvants, peintures, acide, base, etc. Déposés en déchetteries, ils sont récupérés par l'éco organisme ECO DDS et sont traités dans des usines spécifiques de manière à n'avoir aucun impact sur l'environnement.

- Fer et batteries : déposés dans la benne à fer des déchetteries, ils sont triés et recyclés par la SARL DENGASC (Couffouleux).

- On retrouve également des éléments interdits dans les bennes à encombrants qui doivent faire l'objet d'un traitement spécifique. Souvent d'origines professionnelles, ils sont un véritable problème pour le syndicat car il ne bénéficie pas de solution de traitement. Il a été retrouvé dans une benne à encombrants des produits d'artificier. Non seulement cela pose un problème de sécurité pour les utilisateurs de la benne mais aussi le personnel qui la prend en charge. De plus, c'est un déchet tellement spécifique qu'il existe très peu de solutions de traitement et elles sont payantes.
- À l'origine les bennes à encombrants ont été instituées pour pallier la faiblesse des créneaux d'ouverture. En effet, la déchetterie de Lavour (seule déchetterie lors de l'instauration des bennes à encombrants) n'était ouverte que quelques heures dans la semaine et fermée le samedi. Aujourd'hui les usagers du syndicat ont à leur disposition deux déchetteries (une à Lavour et une à Saint Sulpice) ouvertes 6 jours sur 7 (du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, attention horaires d'été du 2 juillet au 25 août elles sont ouvertes du lundi au samedi de 7h30 à 14h30). Elles enregistrent chaque année plus 75 000 visites.